

Règlement EPS

L'éducation physique et sportive est une discipline d'enseignement obligatoire. Elle a pour finalité de former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué. La présence en cours est obligatoire même en cas d'inaptitude totale.

Certificat médical :

Le médecin indique donc les contre-indications à la pratique physique ou ses modalités.

- (in)Aptitude partielle : permet la pratique des activités physiques avec adaptation.
- Inaptitude totale : n'autorise pas la pratique physique mais ne dispense pas de présence en cours.

Pour toute Inaptitude déclarée par le médecin, le certificat médical réglementaire doit être impérativement **remis en main propre au professeur d'EPS** qui le visera et au plus tard 48h après si l'élève a été absent à une épreuve d'examen EPS pour pouvoir bénéficier d'une épreuve de rattrapage. L'élève aura des responsabilités comme : l'échauffement à l'oral d'un groupe, l'arbitrage, le coaching, le management d'une équipe, un travail d'observation, etc...

Les mots des parents n'ont aucune valeur de dispense mais d'information. Les professeurs décideront selon le cas d'une pratique adaptée. L'élève doit venir obligatoirement avec sa tenue sportive.

Organisation :

- Les élèves se rendent directement sur les installations sportives du lycée, dans le calme. Ils doivent attendre la sonnerie avant de se rendre dans les vestiaires.
- Les élèves ont 5 minutes pour se mettre en tenue sportive et se rendre sur le lieu de l'activité. Rien ne doit être laissé dans les vestiaires même si ceux-ci sont fermés.
- Prévoir affaires de rechange pour des raisons d'hygiène. Petite bouteille d'eau.

Tenue vestimentaire et hygiène :

- Une tenue spécifique, permettant la pratique des activités physiques sportives et artistiques est obligatoire. Un tee-shirt est conseillé.
- Les tennis doivent être adaptées, avoir une bonne semelle. Les chaussures en toile ne sont pas acceptées.
- Les cheveux longs doivent être attachés. Les bijoux sont interdits. Pas de casquette ni bonnet sur la tête dans un lieu couvert, chewing-gum (mis à la poubelle avant le début de cours).
- Les portables, écouteurs ... doivent être rangés dans les sacs en début de cours.
- Les élèves peuvent s'ils le désirent prendre une douche. 10' supplémentaires leurs seront accordées après l'avoir signalé au professeur d'EPS. Dans tous les cas, prévoir des vêtements de rechange.

Evaluations :

Les dates de passage des Epreuves d'EPS pour les examens sont communiquées en début d'année scolaire. Une convocation officielle leur est remise. L'élève devra la rapporter le jour de l'évaluation. En cas d'absence, l'élève aura une épreuve de rattrapage si le certificat médical réglementaire a été apporté en main propre au professeur d'EPS au plus tard 48h après l'examen.

Discipline :

Les comportements suivants sont prohibés et peuvent donner lieu à une sanction où à un travail à faire :

- Pénétrer seul sur les installations sportives sans autorisation ;
- Rentrer dans le local matériel et ou prendre du matériel sans autorisation ;
- Jouer au pied avec des ballons de volley et de hand-ball ;
- Se suspendre aux buts de hand et aux panneaux de baskets ;
- Grimper sur le mur d'Escalade sans autorisation.